«Au plaisir», une formule de politesse (mais bannie par le savoir-vivre)

Par **Bagatelune de Cactus**
Publié le 03/05/2022 à 07:00, mis à jour le 10/06/2022 à 14:54

www.bridgemanimages.com Bridgeman Images

RÈGLES DE BIENSÉANCE - La langue française regorge d'expressions proscrites par les parangons de la bonne éducation.

Qu'est-ce que la politesse? Pour en comprendre ses principes, il faut, selon Schopenhauer, nous comparer à des porcs-épics. Afin d'avoir chaud ensemble, ces derniers ne doivent être ni trop près, ni trop loin, comme le relate Jean Pruvost dans *La Politesse. Au fil des mots et de l'histoire* (Tallandier, 2022). Ainsi de ces petites formules de politesse, qui, selon les parangons de la bonne éducation, nuisent à l'harmonie d'une vie en société. Ce sont *«les bonnes manières», qui énoncent «ce qui se dit et «ce qui ne se dit pas»*. Si elles font montre de sévérité, elles sont surtout divertissantes. Particulièrement quand on peut les transgresser. «Bien poignée », «e mirecuse », «enchanté »… La rédaction vous propose de redécouvrir en une série d'articles l'histoire de ces formules orales désapprouvées par le savoir-vivre. Cette semaine, revenons sur l'expression «au plaisir».

Une expression «petite-bourgeoise»

Pourquoi donc *«au plaisir»* ne serait pas courtois? Cette formule s'emploie en guise «d'au revoir», lorsqu'on veut signifier à son interlocuteur que fon espère le voir bientôt. Le «plaisir» nous vient de l'ancien français *plèisir*, qui signifiait «plaire». Au sens pécore, «être agréable, agréer». Jusqu'ici, rien ne semble justifier l'opprobre lancé sur notre formule. Elle est pourtant qualifiée de «bonnêtre» par le Larousse, qui en donne la définition suivante: *«formule lorsqu'on quitte quelqu'un»*, sans d'autres informations. Le Trésor de la langue française est plus prolixe. Selon lui, cette expression *pour prendre congé* est *«considérée, de nos jours, comme petite-bourgeoise ou populaire, en tout cas peu distingué»*.

Que reproche-t-on à ces trois mots qui semblent inoffensifs? Simplement leur forme abrégée. «*Au plèisir»* est l'ellipse d'*«au plèisir de te, vous voir, revoir»*. Une abréviation est toujours moins courtoise que la phrase dans son entièreté, comme c'est le cas pour «enchanté» ou «respect», deux formules que la bienséance voit d'un mauvais œil. Voilà pourquoi elle énonce de préférer: «*à bientôt, avec plèisir», ou «je vous reverrai avec plèisir»*, ou encore, si l'on y tient, *«au plèisir de vous revoir»*.

Notons l'expression «*à plèisir»*, dont le sens n'a rien à voir avec sa cousine. Elle veut dire: «*selon les impulsions, sans se limiter»*. On l'utilise dans des phrases comme: «*Il se lamente à plèisir»*. Que l'on se rassure, personne n'a encore trouvé à redire pour «ôte-»!. Jusqu'à ce que…

À VOIR AUSSI - Politesse: hypocrisie ou nécessité?